



PRIMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : un rapport qui constate les dégâts et propose de les aggraver Écologie : premier de la classe pour rationaliser, dernier pour revaloriser !

Paris, le 3 septembre 2026

Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) consacré aux « **Primes et indemnités dans la fonction publique de l'État** » confirme noir sur blanc ce que Force Ouvrière dénonce depuis des années : **le décrochage des rémunérations indiciaires a conduit à faire prendre une place croissante aux primes, au détriment du pouvoir d'achat, des carrières, des pensions et de l'égalité professionnelle.**

Mais alors que les constats devraient conduire à changer de politique salariale, le rapport, réalisé dans le cadre d'une revue de dépenses, propose trop souvent... **d'amplifier ce qui pose problème et de rechercher de nouvelles économies sur le dos des agents.**

Le rapport confirme les constats de FO...

En dix ans, **le point d'indice a largement décroché de l'inflation** et les primes ont pris une place croissante dans la rémunération des fonctionnaires. Conséquence reconnue par l'IGF elle-même : cette évolution pèse sur les droits futurs à pension.

Le rapport démontre également que **les régimes indemnitaires amplifient considérablement les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes.**

Face à de tels constats, la conclusion devrait être évidente : **revaloriser le point d'indice, reconstruire les grilles, redonner du poids à l'indiciaire et agir réellement pour l'égalité professionnelle.**

...mais propose d'amplifier ce qui ne fonctionne pas !

C'est pourtant une tout autre logique qui inspire plusieurs propositions : davantage d'individualisation, de rémunération variable ou liée aux fonctions et à la performance, remise en cause potentielle du forfait télétravail, interrogation sur le forfait mobilités durables, ou encore principe d'une **enveloppe fermée**, toute nouvelle prime devant être gagée par la suppression ou la fusion d'une autre.

Autrement dit : le rapport documente les déséquilibres du système... mais certaines de ses propositions conduiraient à les aggraver.

Pour la FEETS-FO, les constats dressés doivent déboucher sur **des avancées sociales et salariales, pas sur de nouvelles économies budgétaires.**

Écologie : premier de la classe pour rationaliser, dernier pour revaloriser !

Pour les agents du pôle ministériel **Écologie/Territoires/Transports/Logement/Mer**, le rapport est particulièrement éclairant.

Il démontre que notre ministère a appliqué avec un zèle particulier la politique de « rationalisation » des régimes indemnitaires : réduction massive du nombre de primes, généralisation du RIFSEEP, y compris pour les corps techniques alors que celle-ci n'était plus obligatoire, avec au passage la disparition de l'ISS.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



Mais le ministère n'a manifestement pas mis le même zèle à obtenir la revalorisation de ses agents.

L'IGF confirme que le pôle ministériel se situe **tout en bas du classement des ministères en matière de progression des rémunérations**. Une situation d'autant plus inacceptable que, depuis des années, des crédits de masse salariale considérables ne sont pas consommés et sont rendus au Budget.

Le résultat est sans appel : **les agents de l'Écologie ont payé deux fois : par la rationalisation de leurs régimes indemnitaires et par un décrochage salarial particulièrement marqué.**

Ils ont suffisamment donné !

Pour la FEETS-FO : changer de logiciel salarial !

Les conclusions à tirer de ce rapport doivent donc être exactement inverses de la logique austéritaire qui préside à certaines de ses propositions :

- revalorisation immédiate et pérenne de la valeur du point d'indice ;
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées ;
- reconstruction des grilles et revalorisation des carrières ;
- suppression des inégalités indemnitaires entre les femmes et les hommes ;
- convergence indemnitaire par le haut entre ministères et services ;
- intégration à terme des primes dans l'indiciaire avec prise en compte des droits à pension ;
- maintien et amélioration des indemnités compensant réellement des frais ou des sujétions, à commencer par le télétravail et les mobilités durables ;
- rattrapage catégoriel pour les agents du pôle ministériel Écologie/Territoires/Transports/Logement/Mer.

Après des années à rationaliser les primes, il est grand temps de rationaliser les injustices : en les supprimant.

La FEETS-FO revendique des avancées salariales, pas des économies sur le dos des agents !

Retrouvez en annexe notre analyse détaillée et les chiffres issus du rapport de l'IGF qui étayent ces constats.



Le rapport de l'IGF (Inspection Générale des Finances) de juillet 2026 consacré aux « Primes et indemnités dans la fonction publique de l'État » dresse un état des lieux particulièrement instructif de dix années de politique salariale et indemnitaire.

Instructif, parce qu'il confirme noir sur blanc nombre de constats portés depuis des années par Force Ouvrière.

Mais inquiétant aussi, parce que, commandé dans le cadre d'une revue de dépenses, il regarde trop souvent ces constats par le petit bout de la lorgnette budgétaire : là où les chiffres démontrent la nécessité de progrès sociaux, certaines propositions cherchent d'abord... des économies.

La lettre de mission du Premier ministre, datée du 13 février 2026, ne laissait d'ailleurs guère de place au doute : elle demandait des propositions visant à « garantir une progression de la masse salariale conforme à la trajectoire de finances publiques ».

Quand le rapport confirme l'appauvrissement salarial des agents publics

Premier constat majeur : la rémunération des agents publics n'a pas suivi l'inflation.

Entre 2020 et 2025, la rémunération brute moyenne par agent n'a progressé que de 12,1 %, contre 14,9 % d'inflation. Plus révélateur encore : la rémunération principale n'a augmenté que de 6,6 %, tandis que la rémunération indemnitaire progressait de 32,7 %.

Sur une période plus longue, le rapport rappelle que l'inflation a atteint 20,9 % entre 2015 et 2025, quand la valeur du point d'indice n'a progressé que de 6,3 %. Les primes ont ainsi été utilisées pour compenser partiellement le décrochage du traitement indiciaire, au point que leur part dans la rémunération est passée de 20,4 % à 25 %.

Autrement dit : le gel et la sous-revalorisation du point d'indice ont progressivement déplacé la rémunération des fonctionnaires vers l'indemnitaire.

Et le rapport en constate lui-même l'une des conséquences : cette déformation de la rémunération pèse sur le taux de remplacement à la retraite.

Pour la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - FORCE OUVRIERE (FEETS-FO), le constat appelle une réponse évidente : revaloriser le point d'indice, reconstruire les grilles et redonner du poids à la rémunération indiciaire, seule à même de garantir des carrières et des pensions dignes.

Pas d'organiser une nouvelle campagne d'augmentation de la part indemnitaire au motif d'une pseudo politique de « motivation de l'agent public ». L'agent public reste motivé et engagé dès lors qu'il trouve du sens dans ses missions, de bonnes conditions de travail et une rémunération à la hauteur de sa qualification.

La FEETS-FO n'est par ailleurs pas dupe de la volonté affichée d'augmenter la part variable de rémunération des agents contractuels : derrière un affichage d'équité avec les fonctionnaires, ce n'est pas l'augmentation de leur salaire qui est visée, c'est une nouvelle fois la précarisation, « à enveloppe constante ».

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



Inégalités femmes-hommes : le constat est accablant... alors pourquoi poursuivre dans la même voie ?

Autre constat particulièrement éclairant : le régime indemnitaire amplifie les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes.

Et pas à la marge. En 2025, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'établit à 8,1 % sur la rémunération principale, mais à 38,3 % sur la rémunération indemnitaire. Le rapport l'écrit lui-même : le régime indemnitaire est près de cinq fois plus inégalitaire que la rémunération principale. Près des trois quarts des primes bénéficient davantage aux hommes, et les 15 primes qui touchent le plus grand nombre d'agents présentent toutes un montant moyen supérieur pour les hommes.

Or c'est ce système que la « simplification » a généralisé sous la forme du RIFSEEP. Pour la FEETS-FO, un régime bâti sur les groupes de fonctions et la modulation individuelle ne peut pas produire autre chose que la reproduction des inégalités existantes.

Voilà donc un système dont le caractère inégalitaire est objectivé.

Quelle conclusion devrait-on en tirer ?

Pour la FEETS-FO, certainement pas qu'il faudrait amplifier encore la place de l'indemnitaire, de l'individualisation et de la rémunération liée aux fonctions ou à la performance.

Lorsque le thermomètre indique de la fièvre, la solution n'est pas de casser le thermomètre ni d'augmenter la température !

Il faut au contraire renforcer la part indiciaire de la rémunération, revaloriser les grilles et mettre réellement en œuvre l'égalité professionnelle.

Là encore, les constats du rapport devraient appeler des avancées sociales et salariales, pas de nouvelles mesures d'économie.

Télétravail : économiser sur ceux qui économisent déjà des mètres carrés à l'État ?

La logique budgétaire apparaît de manière particulièrement caricaturale concernant le forfait télétravail.

Créé pour compenser les frais supplémentaires supportés par les agents lorsqu'ils travaillent depuis leur domicile, celui-ci représente une dépense d'environ 30 millions d'euros par an pour l'ensemble de la Fonction publique de l'État, stable depuis plusieurs années.

Le rapport reconnaît pourtant lui-même ne pas être en mesure d'établir si ce forfait compense réellement les charges supplémentaires supportées par les agents.

Mais cela ne l'empêche pas de proposer d'en revoir le périmètre lorsque le télétravail « résulte d'une demande de l'agent ».

Pour la FEETS-FO, c'est non.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



Le télétravail ne fait pas disparaître les dépenses. Il les transfère en partie de l'employeur vers l'agent : chauffage, électricité, connexion, équipement et occupation du domicile.

Le rapport ajoute que le télétravail permettrait à l'agent d'économiser des frais de déplacement. L'argument oublie que la même administration en a fait un outil de gestion immobilière, et que sur nombre de sites l'agent qui ne télétravaille pas ne trouve plus de poste de travail attiré.

Et faudrait-il rappeler que, parallèlement, les administrations développent open-space et flex-office, densification immobilière et réduction des surfaces de bureaux ? Ce sont désormais les conditions de travail offertes par l'employeur État qui génèrent le télétravail.

L'État ne peut pas économiser sur ses mètres carrés grâce au télétravail et vouloir ensuite économiser sur les agents qui télétravaillent !

Une enveloppe fermée par construction

Le forfait mobilités durables subit le même traitement. Le rapport propose d'en évaluer l'effet sur le report modal et, le cas échéant, de le réintégrer dans une refonte des remboursements domicile-travail. Ce dispositif représente 63 millions d'euros pour 231 000 bénéficiaires. Il est porté par le ministère de l'Écologie lui-même. On ne peut pas exiger des agents qu'ils soient exemplaires sur les mobilités et leur retirer le seul dispositif qui les y aide.

Quant à la proposition n° 10 du rapport, elle conditionne toute création de prime à la suppression ou à la fusion d'une autre. L'enveloppe est fermée par construction : toute reconnaissance nouvelle devra être financée par le retrait d'un droit existant.

Et au ministère de l'Écologie ? Premier de la classe pour rationaliser, parmi les derniers pour revaloriser !

Pour les agents du pôle ministériel Écologie/Territoires/Transports/Logement/Mer, ce rapport est également particulièrement révélateur.

Le ministère a consciencieusement appliqué la doctrine de « rationalisation » indemnitaire.

Le rapport relève ainsi que le nombre de primes ministérielles rattachées à la Transition écologique est passé de 76 en 2015 à seulement 24 en 2024.

Même constat en prenant l'ensemble des primes et indemnités utilisées : leur nombre est passé de 268 à 190, soit une diminution de 29,1 %.

Et le ministère est allé jusqu'à faire basculer en 2022 ses corps techniques au RIFSEEP, alors même que le rapport rappelle qu'en 2020 le principe de généralisation obligatoire du RIFSEEP avait été abandonné : désormais, l'adhésion relève d'un choix ministériel.

C'est notamment dans ce cadre que l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) des corps techniques a été sacrifiée sur l'autel du RIFSEEP. Pour la FEETS-FO, cette indemnité avait pourtant fait la preuve de sa lisibilité pour les agents et de son caractère égalitaire.

Le ministère de l'Écologie aura donc été un excellent élève de la rationalisation indemnitaire.

Mais lorsqu'il s'agit de revaloriser ses agents, le bulletin est beaucoup moins glorieux.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



Sur la décennie, la masse indemnitaire du ministère n'a augmenté que de 12 %, et de 11,1 % seulement depuis 2020. Dans le même temps, elle progressait de 42,1 % à l'Agriculture, 79,9 % à la Culture, 89,3 % à la Justice, 70,4 % à l'Intérieur et 109,5 % à l'Éducation nationale.

La comparaison est d'autant plus parlante que le rapport recense, pour l'Écologie, une seule mesure indemnitaire en 2025 et 4 en 2024, contre 37 à l'Intérieur, 10 à la Justice ou encore 9 à Bercy.

Le rapport permet d'aller plus loin, et le chiffre est sans appel. Entre 2020 et 2025, la rémunération totale moyenne des agents du pôle ministériel a progressé de 3,3 %. C'est la plus faible progression de tous les ministères. La rémunération principale, elle, n'a augmenté que de 1,1 %. Sur la même période, l'inflation atteint 14,9 %.

Les agents du pôle ministériel ont donc perdu en moyenne plus de 10 % de pouvoir d'achat en cinq ans (cette moyenne masquant le fait que les dernières principales mesures catégorielles ont concerné la catégorie de personnels déjà les mieux payés), quand la moyenne des agents de l'État en perdait 2,4 %. Les rapports sociaux uniques du ministère documentaient déjà cette perte. Le rapport la confirme. Et ce alors que la masse salariale non utilisée rendue au Budget par la DRH du pôle ministériel se monte à 250 M d'euros depuis 2017 !

Pendant ce temps, la rémunération totale moyenne progressait de 21,2 % à la Culture, 18,3 % à la Justice, 16,3 % aux Affaires sociales, 14,3 % à l'Intérieur et 12,4 % à l'Éducation nationale.

Voilà donc le résultat : un ministère particulièrement zélé lorsqu'il s'agit de rationaliser, fusionner et supprimer des dispositifs, mais beaucoup moins performant lorsqu'il s'agit d'obtenir des crédits pour reconnaître et rémunérer ses agents.

Pour la FEETS-FO : changer de logiciel salarial !

Ce rapport démontre finalement les limites de dix années de politique salariale de l'État.

Le point d'indice décroche par rapport à l'inflation. L'indemnitaire prend une place toujours plus importante. Les droits futurs à pension en pâtissent. Les inégalités femmes-hommes sont amplifiées.

Et quelle réponse voudrait-on apporter ? Aller plus loin dans l'individualisation des rémunérations sans reposer la question de l'augmentation nécessaire de la part indiciaire et faire des économies sur le dos des agents, comme en matière de télétravail.

Pour la FEETS-FO, les agents publics n'ont pas à payer la facture d'un système dont ce rapport documente lui-même les déséquilibres.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



Les conclusions à tirer doivent être exactement inverses :

- revalorisation immédiate et pérenne de la valeur du point d'indice ;
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées ;
- reconstruction des grilles et revalorisation des carrières ;
- suppression des inégalités indemnitaires entre les femmes et les hommes ;
- convergence indemnitaire par le haut entre ministères et services ;
- intégration à terme des primes dans l'indiciaire avec prise en compte des droits à pension ;
- maintien et amélioration des indemnités compensant réellement des frais ou des sujétions, à commencer par le télétravail et les mobilités durables ;
- rattrapage catégoriel pour les agents du pôle ministériel
Écologie/Territoires/Transports/Logement/Mer.

Les agents du ministère de l'Écologie ont suffisamment donné à la « rationalisation ».

Ils n'ont pas vocation à devenir les premiers de la classe de l'austérité salariale.

Après des années à rationaliser les primes, il est grand temps de rationaliser les injustices : en les supprimant.

La FEETS-FO revendique des avancées salariales, pas des économies sur le dos des agents !

